

Nantes, le 25 mars 2020

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – COVID-19

La Région maintient le versement des bourses Envoléo aux étudiants ligériens contraints d'interrompre leurs études ou stages à l'étranger

La Région des Pays de la Loire accompagne chaque année les étudiants ligériens qui souhaitent partir à l'étranger pour y poursuivre leurs études ou réaliser un stage à travers le dispositif Envoléo. Dans le contexte actuel de crise sanitaire mondiale, la Région a décidé de maintenir le versement des bourses pour les étudiants déjà partis à l'étranger et contraints de revenir et pour ceux dont le départ a dû être reporté ou annulé et qui avaient déjà engagé des frais.

« La contrainte financière ne doit pas être un frein au retour en France des étudiants ligériens. C'est pourquoi, nous ajustons le dispositif pour que les étudiants bénéficiaires ne soient pas pénalisés face à une situation totalement indépendante de leur volonté », annonce Stéphanie Houël, vice-présidente en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

La situation sanitaire a contraint certaines entreprises et établissements de formation français et étrangers à interrompre sans préavis les cours et les stages. Pour les étudiants qui ont dû rester confinés, anticiper leur retour en France ou annuler leur départ, la Région des Pays de la Loire répond à l'urgence en maintenant le versement de ses aides :

- **Pour les étudiants déjà partis à l'étranger : toutes les bourses Envoléo seront versées intégralement**, quel que soit leur choix - retour anticipé ou continuation du stage ou des études. Un justificatif, attestation d'arrivée ou certificat de présence (même s'il ne couvre pas la durée minimale requise par le dispositif Envoléo) établis par l'organisme d'accueil, sera demandé.
- **Pour les étudiants éligibles au dispositif Envoléo contraints d'annuler ou reporter leur départ** à l'étranger pour cause du COVID-19 et qui ont engagé des frais (transport, loyer dans le pays d'accueil,...) sans avoir pu se faire rembourser : **les bourses Envoléo seront versées**, sous réserve de la présentation d'une attestation sur l'honneur.

Les pièces justificatives et demandes de renseignements sont à adresser au service des relations internationales de l'établissement fréquenté par l'étudiant.

Le dispositif Envoléo en bref : budget annuel : 2,9 M€ - 3600 bourses réparties entre 47 établissements des Pays de la Loire.

CONTACT PRESSE : Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr - 02 28 20 65 30 - 07 72 21 16 97